



CONSULTATION

COMMANDE PUBLIQUE ARTISTIQUE

Communauté de communes de la La Châtaigneraie cantalienne (Cantal)
Intervention(s) artistique(s) - lac et barrage de Saint-Etienne-Cantalès

Règlement de la consultation

1 – Maître d'ouvrage - pouvoir adjudicateur

Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne

Siège : 5 rue des placettes 15220 Saint-Mamet-la-Salvetat

Représentant légal : Monsieur le Président de la commune de communes

2 – Objet de la consultation

La consultation a pour objet l'appel à candidatures pour la sélection de quatre candidats pour la réalisation d'une étude en vue de la réalisation d'une commande publique artistique ; La consultation se déroule en plusieurs phases.

3 – Remise des offres

Date limite de réception :

Le lundi 20 mai 2019 à 16 heures, délai de rigueur.

4 – Conditions de la consultation

4-1 Définition de la procédure

La présente consultation est ouverte en vue de la sélection de quatre artistes (ou groupement d'artistes) en vue de la conclusion d'un marché public pris en application des dispositions de l'article 28 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La procédure se déroule en deux phases (étude et réalisation) et commence par un appel à candidatures. A l'issue de la sélection dans le cadre du comité de pilotage, quatre artistes seront invités à réaliser une étude artistique avant la phase de réalisation de l'œuvre.

Les artistes sélectionnés présenteront leur projet devant le comité artistique constitué pour le suivi de la commande.

Les projets seront appréciés selon les critères suivants :

1- Qualité artistique : 25 %

2- Adéquation du projet avec l'esprit de la commande, capacité du candidat à analyser la demande du commanditaire et à formuler des propositions créatives adéquates : 25 %

3- Qualité de la réponse en termes de lisibilité, d'adaptabilité et de pérennité : 25 %

4- Délais d'exécution : les prestations artistiques devront être mises en place au printemps 2020

Le candidat classé en première position sera retenu par la communauté de communes et un marché de conception et réalisation du projet sélectionné sera conclu avec lui.

La procédure peut s'arrêter à la première phase (étude) si les projets proposés ne conviennent pas au commanditaire.

4-2 Nature de l'attributaire

Le marché sera conclu avec un seul prestataire ou groupement. En cas de groupement, celui-ci sera conjoint solidaire.

5 - Présentation des candidatures

Les offres des candidats, ainsi que les documents de présentations associés, seront entièrement rédigés en langue française.

5-1 Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- le présent règlement
- le cahier des charges
- les pièces contractuelles du marché (lettre de candidature DC1 et déclaration du candidat DC2).

Le dossier de consultation est à retirer à l'adresse suivante :

Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne

Siège : 5 rue des placettes 15220 Saint-Mamet-la-Salvetat

Ou à télécharger à l'adresse : <https://www.chataigneraie15.fr>

- rubrique "MARCHES PUBLICS - APPELS D'OFFRES"

5-2 Composition du dossier à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats sera placé dans une enveloppe cachetée. Il comprendra :

- une note de présentation de l'artiste, de son travail et de son œuvre (biographie, portfolio, éléments de référence...)
- une lettre de motivation explicitant les choix artistiques du projet (2 à 4 pages maximum)
- justificatifs administratifs : attestation d'inscription à la maison des artistes ou équivalent, n° de Siret
- les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat).

Les dossiers incomplets ne seront pas traités. Les dossiers des candidats ne seront pas retournés par courrier.

6 – Modalités de sélection

La sélection du lauréat se fait en collégialité, dans le cadre du comité de pilotage.

Le choix se fera au regard :

- de l'engagement dans une démarche de création contemporaine
- de la capacité de dialogue de l'installation artistique (ou des installations artistiques) avec le site
- de la lettre de motivation exprimée par l'artiste
- d'un engagement sur l'enveloppe financière.

Le pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres.

7 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

L'offre sera transmise avec la mention suivante :

« COMMANDE PUBLIQUE ARTISTIQUE – LAC ET BARRAGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES - NE PAS OUVRIR »

Elle devra être adressée **avant le lundi 20 mai 2019, 16 heures, délai de rigueur**, à :

Monsieur le Président de la communauté de communes

de la Châtaigneraie cantalienne

5 rue des placettes 15220 Saint-Mamet-la-Salvetat

Les dossiers non remis dans ces délais seront renvoyés à leurs auteurs.

8 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser à :

Marjorie Noblanc

Chargée de mission développement et local et culturel

m.noblanc@chataigneraie15.fr

04 71 46 77 08

Thomas Koczek, conseiller pour les arts plastiques

Drac Auvergne-Rhône-Alpes

thomas.koczek@culture.gouv.fr

04 73 41 27 06

Brigitte Liabeuf, conseillère

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

brigitte.liabeuf@culture.gouv.fr

04 73 41 27 45/ 06 07 85 92 43